

# BILAN D'ACTIVITÉ

## 2021 - 2024



**J**e suis heureux, en tant que Président du Haut Comité pour le Droit au Logement, de vous présenter le bilan d'activité 2021-2024, le premier postérieur à la fusion entre le Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées et le Comité de suivi de la loi DALO ayant eu lieu en 2021. Président depuis 2021 après les mandats de Monsieur Louis Besson, Monsieur Xavier Emmanuelli, et Madame Marie-Arlette Carlotti, j'ai souhaité poursuivre la mission du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées, institué en 1992 : dresser un état des lieux du mal-logement en France, et proposer des solutions concrètes permettant de surmonter la crise actuelle. À ce rôle est désormais adjoint celui du Comité de suivi de la loi DALO, fondé au moment de l'intronisation de celle-ci. Rappelons-le: le droit au logement découle, dans le droit français, des 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> alinéas du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. Explicitement reconnu comme droit fondamental dans les années 80, il est devenu en 1995 un objectif à valeur constitutionnelle, et l'état est soumis à une obligation de résultat en la matière depuis 2007. Pourtant, 350 000 personnes étaient

sans domicile en 2024, et la barre des 100 000 ménages DALO en attente d'un relogement fut récemment franchie pour la première fois.

Ces chiffres, alarmants, nous amènent à rappeler les mots de Paul Bouchet, ancien membre éminent du Haut Comité, et infatigable militant pour le droit au logement opposable jusqu'à sa mise en œuvre en 2007 : *« Ce qui empêche le plus [le destin humain] d'authentique progrès, c'est bien lorsque l'homme n'est pas libéré de la peur ou de la misère ».*

Et alors que les crises récentes, qu'elles soient géopolitiques ou environnementales, fragilisent – et risquent de fragiliser encore davantage demain – notre pays, il s'avère nécessaire aujourd'hui d'être capables d'apporter des solutions aux problèmes auxquels nous faisons et ferons face, afin d'être à la mesure des principes qui fondent aujourd'hui notre Etat de droit. C'est dans ce cadre que s'inscrit le Haut Comité pour le Droit au Logement, et que son rôle de proposition et d'alerte doit être conforté.

**Bernard Devert,**  
Président du Haut Comité  
pour le Droit au Logement

# 50 MEMBRES



Par décret du 12 avril 2023, il est actuellement composé d'un président, Monsieur Bernard Devert, d'un secrétaire général, Monsieur René Dutrey, d'un Collège des personnes qualifiées, de représentants d'institutions publiques, de représentants des collectivités territoriales, et de représentants des associations et organisations du logement, de l'hébergement et de l'insertion.

# 29 RÉUNIONS EN FORMATION PLÉNIÈRES

se sont déroulées entre 2021 et 2024.



# 16 RÉUNIONS EN FORMATION COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

se sont déroulées entre 2021 et 2024.

# 26 INTERVENTIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Le HCDL a un rôle de prise de parole dans le cadre d'auditions, de colloques ou de séminaires organisés par les services déconcentrés (DREAL, DDETS), la Cour des Comptes, des fédérations associatives, des collectifs, des universités...

# 12 DÉPARTEMENTS VISITÉS



dans le cadre de rencontres avec des acteurs du logement, avec une attention particulière portée sur les départements en tension.

# 5 RAPPORTS PUBLIÉS

- ▶ Bilan et perspectives des attributions de logements sociaux réservés par Action logement aux ménages mal logés salariés et demandeurs (2024)
- ▶ Bilan et perspectives des attributions des logements sociaux réservés par l'Etat aux ménages mal-logés (2023)
- ▶ Rapport d'observation des Commissions de médiation Dalo du Nord et du Gard (2023)
- ▶ Préconisations de mise en œuvre du nouveau critère de reconnaissance Dalo « logé dans un logement inadapté à son handicap » (2022)
- ▶ 15 ans après la loi Dalo, un nécessaire appel à la loi (2022)



# 6 AVIS PUBLIÉS

- ▶ Etude du 21 juin 2024 concernant l'article 8 du projet de loi relatif au développement de logements abordables : Vers une hausse massive des loyers HLM ? En collaboration avec l'OFCE et la FAP
- ▶ Avis du 8 mars 2024 concernant le décret portant règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation
- ▶ Avis du 27 février 2024 relatif à l'application du Dalo dans les départements et régions d'Outre-Mer
- ▶ Avis du 16 octobre 2023 intitulé « Résidences sociales et pensions de famille : assurer la poursuite de leurs missions sociales et permettre leur développement »
- ▶ Avis du 12 juin 2023 relatif au marché des agences anti-squat et aux risques humains liés à l'habitat intercalaire
- ▶ Avis du 7 juillet 2022 relatif au nouveau motif de refus d'attribution des logements sociaux posé par la loi 3DS



# 4 INFOGRAPHIES ANNUELLES DES CHIFFRES DU DALO

# 29 000 EUROS DE COÛT DE FONCTIONNEMENT ANNUEL EN MOYENNE\*

Les membres sont bénévoles. Le Haut Comité s'appuie sur une équipe permanente de trois personnes: un secrétaire général, et deux agent.e.s de catégorie A. Le Haut Comité accueille également des stagiaires. Le Jaune budgétaire (PLF 2024) évalue les coûts de fonctionnement en 2022 à 29000 euros, en baisse par rapport à 2021, du fait de la diminution importante des réunions en présentiel. Le recours à la visioconférence a donc permis d'accroître l'activité du HCDL tout en réduisant les coûts. Le HCDL bénéficie des moyens mutualisés au niveau du secrétariat général chargé de l'écologie, des transports et du logement.

\*Hors salaires



# 34 ARTICLES DE JOURNAUX

ont mentionné le HCDL, que ce soit pour relayer les conclusions de ses rapports et avis, les prises de parole de l'un.e de ses membres, ou encore faire état de son implication dans divers événements liés aux politiques du logement.

## Le Monde

SOCIÉTÉ - PRÉCARITÉ

### Logements sociaux : l'Etat échoue à attribuer 25 % du parc aux mal-logés, comme le prévoit la loi

La loi prévoit qu'un quart des logements sociaux soient attribuables aux ménages pouvant bénéficier du « droit au logement opposable » (DALO) ou prioritaires. Mais un rapport du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées démontre que ce taux est mal respecté.



## MEDIAPART

### « Les bénéficiaires du droit au logement opposable ont tendance à être stigmatisés »

Un rapport évalue les manquements de l'État, des collectivités territoriales et des organismes HLM dans l'attribution des logements sociaux aux ménages prioritaires. Christian Nicol, membre du Haut Comité pour le droit au logement, revient sur les principaux enseignements de l'enquête.



### Le Haut comité Dalo évalue la mise en œuvre du droit au logement par les commissions de médiation du Gard et du Nord

Le Haut comité pour le droit au logement s'est fixé pour objectif de rendre des rapports sur les 19 commissions de médiations départementales qui reçoivent plus de 1 000 recours Dalo ou Daho chaque année, indique son secrétaire général à AEF info. Les deux

# 109 AUDITIONS RÉALISÉES PAR LE HAUT COMITÉ

Dans le cadre de ses travaux, le HCDL a réalisé plus d'une centaine d'auditions auprès de structures publiques ou associatives travaillant sur les questions du logement. Parmi les acteurs interrogés, nous pouvons compter des députés, des sénateurs, des élus municipaux et intercommunaux, des représentant.e.s des directions du ministère et des structures interministérielles du logement (DHUP, Dihal), des établissements publics de l'Etat (ANAH, ANRU, EPF), des représentant.e.s des services déconcentrés de l'Etat (DRIHL, DDETS, Préfectures), des représentant.e.s des acteurs associatifs du logement, de l'insertion, de la santé, et de l'utilisation sociale des biens mal acquis au niveau local et national (Fondation pour le Logement nationale et régionale, FAPIL, Habitat et Humanisme, Crim'Halt), et des collectifs de citoyen.ne.s et d'habitant.e.s victimes du mal logement.



# 421 MEMBRES DES COMMISSIONS DE MÉDIATION DALO ET TRAVAILLEURS SOCIAUX FORMÉS AU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Le Haut Comité pour le Droit au Logement a animé douze formations conjointes avec les services de la DHUP et l'association Dalo couvrant l'ensemble du territoire français (La Réunion, Provence Alpes Côte d'Azur, Bretagne, Île de France, Normandie, Grand Est...).



# 69 SÉANCES AU SEIN DE DIFFÉRENTS GROUPES DE TRAVAIL



Le Haut Comité pour le Droit au Logement a initié plusieurs (relatifs à l'accès au droit, au parc privé, à l'encadrement des loyers, au financement de l'hébergement, à l'offre de logements...) et participe également activement à ceux mis en place par d'autres institutions, tels que la commission nationale SRU, ou le conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

# 536 SIGNALEMENTS AUPRES DE LA CELLULE DE VEILLE EXPULSION DES MENAGES RECONNUS AU TITRE DU DALO



# CLÉS

## MOMENTS

4 OCTOBRE 2021

### RÉUNION D'INSTALLATION DU HAUT COMITÉ

Eut lieu ce jour la réunion d'installation du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées et de suivi du droit au logement opposable, qui entérina la fusion du Haut Comité pour le logement des personnes défavorisées et du Comité pour le suivi de la loi Dalo. C'est lors de cette réunion que fut adopté le nom d'usage Haut Comité pour le Droit au Logement. Cet événement réunit la ministre de la transition écologique chargée du logement, Emmanuelle Wargon, le président du Haut Comité, Bernard Devert, le secrétaire général, René Dutrey, ainsi que les représentants de diverses institutions et associations relatives au logement, comme la DHUP, ATD Quart Monde, le DAL, Action Logement, la Fondation pour le logement... Ce fut ainsi également un moment d'échange autour de la question du logement.



DAMIEN CARLES / TERRA

Madame Emmanuelle Wargon, ministre du logement, présidant la réunion d'installation aux côtés de Monsieur Bernard Devert, président du Haut Comité pour le Droit au Logement.

2 OCTOBRE 2023

### COLLOQUE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE

Organisé par le Haut Comité pour le Droit au Logement, il avait pour dessein d'initier la préparation du guide des commissions de médiation, censé leur permettre d'être mieux informées des pratiques conformes au droit, et d'uniformiser ces dernières sur l'ensemble du territoire. Ce colloque réunit un ensemble d'acteurs étatiques, universitaires, et associatifs. Participèrent ainsi Emmanuel Decaux, professeur émérite de l'université Paris Panthéon Assas et président de la fondation

4 MARS 2022

### APPEL DE LYON

Cet appel, adopté à l'unanimité des membres du Haut Comité pour le Droit au Logement, fut lancé à l'occasion des 15 ans du vote de la loi Droit au logement opposable. Il réunit une pluralité d'acteurs associatifs, à l'image de la Fondation pour le Logement, de la Fédération des acteurs de la solidarité, ou encore de l'Union professionnelle du logement accompagné (Unafo). Cet appel soulignait l'ambition insuffisante des politiques publiques, alors incapables de faire face à la crise du logement qui frappe la France. De fait, il indiquait que la diminution de l'implication de l'Etat sur cette question – la part du PIB y étant consacrée ayant diminué de 2011 à 2020 – s'accompagne du non-respect des obligations juridiques censées garantir à tous un logement décent.



Lecture de l'appel de Lyon par Madame Lou-Jayne Hamida, membre du Haut Comité pour le Droit au Logement, représentante du Conseil National des Personnes Accueillies



René Cassin, un maître des requêtes au conseil d'Etat, des présidents et membres de Comed, des représentants des personnes accueillies ou accompagnées, une représentante du syndicat de la magistrature...